

déchoir des droits paternel

Par pamlou, le 21/05/2013 à 23:08

Bonsoir,

J'ai une petite fille de 4 ans, a l'annonce de ma grossesse le père a pris la fuite...

J'ai tout essayé pour qu'elle connaisse au moins son père. Je ne lui demandais ni pension alimentaire, ni garde, juste un contact mais il n'en a pas voulu. Aujourd'hui je voudrai le déchoir de ses droits (même si la porte lui sera toujours ouverte pour le bien de ma fille) pour ce qui est de ses droits je voudrai qu'il n'en ai plus, est ce possible? Je pense a l'avenir et a proteger ma fille. Et quand je lis certaines choses dans des forums ca me fait peur pour elle...

Par youris, le 22/05/2013 à 00:10

bsr.

donc je présume qu'il a reconnu son enfant et qu'il a l'autorité parentale. il faut des faits graves pour la santé de l'enfant pour retirer l'autorité parentale. cdt

Par pamlou, le 22/05/2013 à 07:43

Non il ne la pas reconnu mais on m'a toujours dit qu'il avait des droits et qu'il pouvait faire tout de même ce qu'il veut. Pour dechoir j'ai lu aussi que l'abandon ou le fait qui l'ignore et n'a aucun contact avec elle etait un motif pour qu'il soit déchu. Donc même si il voulait connaître ma fille je n'ai rien contre pour ce qui est de ses droits j'estime qu'il devrait n'en n'avoir aucun. Difficile de tout résumé et je me suis imaginé plein de choses ou même lu plein de choses sur des forums et ca fait plutôt "peur"

Par youris, le 22/05/2013 à 09:50

bjr,

si cet homme n'a pas reconnu votre petite fille, il n'a aucun droit, c'est évident.

s'il veut des droits, il doit reconnaître cet enfant mais il aura alors des obligations comme vous versez une pension alimentaire.

cdt

Par pamlou, le 22/05/2013 à 10:03

Merci pour ses infos, car je ne m'y connais pas et je n'ai que des petites choses que l'on me dit a droite et a gauche... et peut-il la reconnaître du jour au lendemain alors qu'il ne s'en ai même pas occupé du tout? Il n'a même pas chercher a la voir.

Merci pour vos réponses qui m'aide car je dois avouer aue je suis complètement perdu.

Je sais plus si je dois me battre pour qu'il la reconnaisse ou non. Bref des tas de questions pas pour moi je me suis fais une raison, mais qu'est ce qui est le mieux pr ma fille...

Par youris, le 22/05/2013 à 11:28

bjr,

il peut effectivement reconnaître cet enfant sans votre accord même s'il ne s"en occupe mais dès cet instant vous pourrez lui réclamer une pension alimentaire pour son enfant. si vous manquez d'information, vous pouvez contacter une assistante sociale. cdt